

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2019

LUTTER HAINES INTERNET - (N° 1785)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL288

présenté par

Mme Avia, rapporteure

à l'amendement n° CL|8 de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, après le mot :

« application »,

insérer les mots :

« et de l'effectivité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.